Réception par le préfet : 25/07/2022



Rapport 2021

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Article D 2224-1 du CGCT Décret n°2015-1827 du 31/12/2015

Communauté de Communes de la Dombes

100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne www.ccdombes.fr

Réception par le préfet : 25/07/2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Sommaire

1	LE S	SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	5
	1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	5
	1.2	LA COMPETENCE DECHETS	6
	1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE	6
	1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	6
2	IND	DICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	8
	2.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	8
	2.2	LA COLLECTE SELECTIVE	8
	2.3	LES DECHETERIES	10
	2.4	L'AMIANTE	14
	2.5	LE REEMPLOI	14
	2.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)	15
3	IND	OICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	15
	3.1	Le Traitement-Mecano-Biologique (OVADE)	15
	3.2	LA VALORISATION ENERGETIQUE	15
	3.3	LA VALORISATION MATIERE	15
	3.4	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE)	16
	3.5	LE REEMPLOI	16
	3.6	LE STOCKAGE	17
	3.7	REPARTITION DES DECHETS EN FONCTION DE LEUR MODE DE TRAITEMENT/VALORISATION	18
4	EVO	DLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	
	4.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS	19
	4.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE	21
	4.3	TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	21
5	LA	GESTION DU PASSIF	22
	5.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE)	22
	5.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX)	22
6	IND	OICATEURS FINANCIERS	23
	6.1	Modalites d'exploitation du service	23
	6.2	FINANCEMENT DU SERVICE	
	6.3	ETUDE DES COUTS 2021 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT »	25
7	ACT	TIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION	26
	7.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS	26
	7.2	ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC	27

Liste des tableaux et des graphiques

Réception par le préfet : 25/07/2022

Liste des figures :

Liste des tableaux :

Réception par le préfet : 25/07/2022

LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD) regroupe 36 communes représentant 39 080 habitants (population INSEE municipale 01/01/2021) soit une augmentation de 1,3% par rapport à la population 2020.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale	Densité (hab./km²)
	(INSEE 01/01/2021)	7
Baneins	610	68
Birieux	281	18
Bouligneux	328	13
Chalamont	2 529	75
Chaneins	912	72
Châtenay	348	23
Châtillon-la-Palud	1 594	113
Châtillon-sur-Chalaronne	4 881	270
Condeissiat	820	38
Crans	278	20
Dompierre-sur-Chalaronne	435	91
L' Abergement-Clémenciat	771	49
La Chapelle-du-Châtelard	394	29
Lapeyrouse	316	16
Le Plantay	569	28
Marlieux	1 139	66
Mionnay	2 148	107
Monthieux	643	60
Neuville-les-Dames	1 510	57
Relevant	464	37
Romans	589	26
Saint-André-de-Corcy	3 386	162
Saint-André-le-Bouchoux	396	42
Sainte-Olive	283	38
Saint-Georges-sur-Renon	209	38
Saint-Germain-sur-Renon	244	15
Saint-Marcel	1 258	110
Saint-Nizier-le-Désert	917	37
Saint-Paul-de-Varax	1 555	59
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 843	43
Sandrans	540	18
Sulignat	588	54
Valeins	128	30
Versailleux	455	23
Villars-les-Dombes	4 962	195
Villette-sur-Ain	757	39
36 communes		

Tableau 1: Liste des communes et population 2021

1.2 La compétence Déchets

Réception par le préfet : 25/07/2022

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la CC de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte et de financement dans le Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

1.3 L'organisation du service

La compétence déchets est mise en œuvre par le Pôle Déchets de la Communauté de Communes constitué de 16 agents répartis selon les activités suivantes :

- La gestion générale du service (1 personne),
- Le service administratif (4 personnes),
- Le service collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Le service déchèteries (8 personnes).

Le vice-président à la Gestion des déchets pour le mandat actuel est Christophe MONIER.

Une commission Environnement constituée d'élus communautaires et municipaux se réunit régulièrement afin de travailler sur les dossiers afférents au service Environnement.

1.4 Les équipements communautaires

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries : Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- un bâtiment de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne.
- un ancien centre de stockage des déchets réhabilité situé sur la commune de Neuville-les-Dames.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.

Les ordures ménagères résiduelles transitent par un quai de transfert situé sur la commune du Plantay et géré par le syndicat ORGANOM.

Courant 2023, une nouvelle déchèterie ouvrira sur Châtillon-sur-Chalaronne. Le projet a été validé lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021. Plus grande et plus sécurisée, elle permettra d'absorber les flux de déchets qui ne cessent d'augmenter. Ce projet d'envergure comprend la démolition de la déchèterie actuelle et la dépollution du site, ainsi que la construction d'un nouvel équipement sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre. Les plans validés prévoient une déchèterie dite classique avec des quais comprenant des aires de dépôts des déchets, une zone pour les points d'apports volontaires, un local

gardien et enfin une zone pour le service collecte des déchets de la Communation des travaux prévoit une mise en service du site début 2023.

Favoriser l'économie circulaire est l'un des objectifs du Projet de Territoire. Une recyclerie de la Dombes sera construite sur le terrain de la nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne. Le bâtiment comprend un espace atelier, pour remettre en état les objets, un espace vente, des lieux de stockage, ainsi qu'un potager, des composteurs, des ruches et une salle de sensibilisation pour permettre l'accueil de scolaires lors d'ateliers. Le cabinet Architecture qui a pensé le projet, s'est inspiré du modèle des célèbres halles de la commune. Ainsi, la structure sera principalement conçue en bois massif local, dans l'objectif de réduire l'empreinte carbone de la construction. La terre issue des déblais du site sera également utilisée dans le béton des constructions, pour remplir les ossatures bois et dans les enduits. Les toitures ont également été pensées pour accueillir une centrale photovoltaïque. La priorité étant la construction de la déchèterie, les travaux de la recyclerie débuteront dans un second temps, pour une livraison prévue fin 2023.

Le coût total du projet (démolition, dépollution, construction de la déchèterie et de la recyclerie) est estimé à 3,9 millions d'euros HT.



Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries en 2021

Réception par le préfet : 25/07/2022

2 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).
 La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain). La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2021, 4 870 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 125 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2021 est en diminution de 18% par rapport à celui constaté en 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t	5 829 t	4 870 t
ordares menageres residuelles	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	151 kg/hab.	125 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

2.2 La collecte sélective

2.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées. La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2021, 1 599 tonnes de verre, représentant un ratio de 41 kg/hab. (diminution de 3% par rapport à 2020), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t	1 627 t	1 599 t
Verre	40 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.	42 kg/hab.	41 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

2.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/re vives/magáziafes²⁰²²

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s'effectue en :

• <u>apport volontaire pour 15 communes</u> (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ Environnement.

 porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s'effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2021, 2 194 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 56 kg/hab. (augmentation de 15% par rapport à 2020), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'aux centres de tri.

	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte sélective hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t	1 877 t	2 194 t
offecte selective flors verie	49 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.	49 kg/hab.	56 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri (couches, textiles, ordures ménagères, ...) et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

Le taux de refus de tri était de 27 % pour 2021.

	2020	2021
Refus présents dans la collecte sélective	504 t	602 t
nerus presents dans la conecte selective	27%.	27%

Tableau 5 : Evolution des refus dans la collecte sélective

Depuis le 1^{er} décembre 2021, l'ensemble des emballages en plastique ou petits emballages en métal sont à mettre dans la poubelle de tri. Un changement qui facilite le geste de tri et permet de réduire de façon significative le volume des poubelles à ordures ménagères résiduelles.

Réception par le préfet : 25/07/2022

2.3 Les déchèteries

2.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse: Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

Horaires d'hiver	du lundi au samedi
du 1 ^{er} octobre au 31 mars	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été	du lundi au samedi
du 1 ^{er} avril au 30 septembre	de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Déchèterie de Chalamont

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse: Le Petit Moulin - Route d'Ambérieu - 01320 Chalamont

Horaires d'hiver	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00
du 1 ^{er} octobre au 31 mars	jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30
du 1 ^{er} avril au 30 septembre	jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Chalamont

Déchèterie de Villars-les-Dombes

Conditions d'accès : sur présentation d'un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse: ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

Horaires d'hiver du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes

Déchèterie de Saint-André-de-Corcy

Réception par le préfet : 25/07/2022

Conditions d'accès : sur présentation d'un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse: Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

Horaires d'hiver du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

Tableau 9 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy

2.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur Chalaronne	Villars les Dombes	Saint André de Corcy
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filière Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
Menuiseries	Non	Non	Oui	non
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies,)	oui	oui	oui	oui

Tableau 10 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2021

2.3.3 Tonnages collectés

En 2021, 15 670 tonnes de déchets, représentant un ratio de 401 kg/hab. (augmentation de 17 % par rapport à 2020), ont été collectées dans les quatre déchèteries du territoire de la CCD et transportées vers les filières de valorisation et traitement.

Réception par le préfet : 25/07/2022

	2017*	2018	2019	2020**	2021	Evolution 2020/2021
Déchèteries	10 142 t	12 932 t	13 983 t	13 245 t	15 670 t	+ 18%
Decrieteries	270 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	344 kg/hab.	401 kg/hab.	+ 17%
Chalamont**	900 t	1 733 t	1 833 t	1 746 t	2 165 t	+ 24 %
Saint André-de-Corcy	2 169 t	2 759 t	3 183 t	2 925 t	3 381 t	+ 16 %
Villars les Dombes	2 345 t	2 817 t	2 895 t	2 986 t	3 349 t	+ 12 %
Châtillon-sur-Chalaronne	4 727 t	5 626 t	6 072 t	5 589 t	6 775 t	+ 21 %

Tableau 11 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

^{**} Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

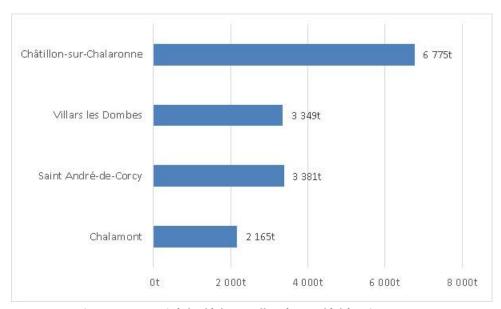


Figure 2 : Quantité de déchets collectés par déchèterie en 2021

^{*} Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

Réception par le préfet : 25/07/2022

Détail des déchets collectés en déchèterie (hors filière réemploi)	2018	2019	2020**	2021	Evolution entre 2020 et 2021
	1 941 t	1 977 t	1 894 t	2 119 t	11,9%
Bois en mélange	51 kg/hab.	52 kg/hab.	49 kg/hab.	54 kg/hab.	10,4%
Nachilian (filiàna Faonachilian)	209 t	418 t	414 t	544 t	31,5%
Mobilier (filière Ecomobilier)	6 kg/hab.	11 kg/hab.	11 kg/hab.	14 kg/hab.	29,8%
Encombrants	1 626 t	1 736 t	1 760 t	2 122 t	20,6%
Elicollibrants	43 kg/hab.	45,4 kg/hab.	45,6 kg/hab.	54 kg/hab.	19,0%
Cartans	333 t	387 t	442 t	609 t	37,8%
Cartons	9 kg/hab.	10 kg/hab.	11 kg/hab.	16 kg/hab.	36,0%
Déchets verts	3 749 t	3 970 t	3 215 t	3 954 t	23,0%
Decriets verts	99 kg/hab.	104 kg/hab.	83 kg/hab.	101 kg/hab.	21,4%
Métaux	535 t	567 t	597 t	668 t	11,8%
Wietaux	14 kg/hab.	15 kg/hab.	15 kg/hab.	17kg/hab.	10,4%
Films plastiques	13 t	24 t	4 t	0 t	-100,0%
riiiis piastiques	0,34 kg/hab.	0,62 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,00kg/hab.	-100,0%
Constant	3 280 t	3 498 t	3 630 t	4 262 t	17,4%
Gravats	87 kg/hab.	92 kg/hab.	94 kg/hab.	109 kg/hab.	15,9%
Plâtre	589 t	630 t	562 t	621 t	10,4%
riatie	16 kg/hab.	16 kg/hab.	15 kg/hab.	16 kg/hab.	9,0%
Drawa	96 t	114 t	105 t	132 t	25,8%
Pneus	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	24,1%
PVC	22 t	40 t	45 t	38 t	-14,8%
FVC	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	0,97 kg/hab.	-15,9%
Menuiseries PVC	7 t	9 t	15 t	14 t	-4,9%
ivienuiseries PVC	0,18 kg/hab.	0,25 kg/hab.	0,39 kg/hab.	0,37 kg/hab.	-6,1%
Huiles végétales	4 t	5 t	5 t	3 t	-24,5%
riulies vegetales	0,11 kg/hab.	0,12 kg/hab.	0,12 kg/hab.	0,09 kg/hab.	-25,4%
Huiles moteur	17 t	18 t	17 t	20 t	15,8%
ridiles filotedi	0,45 kg/hab.	0,46 kg/hab.	0,45 kg/hab.	0,52 kg/hab.	14,3%
Lampes à économie d'énergie	1 t	1 t	2 t	2,2 t	14,3%
et néons	0,04 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,06 kg/hab.	12,9%
Piles	3,61 t	4,05 t	4,09 t	4 t	2,8%
riies	0,10 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,11 kg/hab.	1,4%
Déchets d'Equipements	393 t	431 t	417 t	421 t	1,0%
Electriques et Electroniques (DEEE)	10,4 kg/hab.	11,3 kg/hab.	10,8 kg/hab.	11 kg/hab.	-0,3%
Déchets Dangereux	104 t	154 t	117 t	135 t	15,9%
Spécifiques (DDS - peintures, colles, solvants,)	2,7 kg/hab.	4,0 kg/hab.	3,0 kg/hab.	3,46 kg/hab.	14,5%
TOTAL	12 932 t	13 994 t	13 245 t	15 670 t	18 %
IOIAL	341 kg/hab.	366 kg/hab.	343 kg/hab.	401 kg/hab.	17 %

Tableau 12 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

^{*} Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

^{**} Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

Réception par le préfet : 25/07/2022

2.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flocage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposaient de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2021, 22 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2017	2018	2019	2020	2021
Amiante	33 t	10 t	13 t	19 t	22 t
Aimante	1 kg/hab.	0,26 kg/hab.	0,33 kg/hab.	0,50 kg/hab.	0,56 kg/hab.

Tableau 13: Evolution des quantités d'amiante

2.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 3.5.

En 2021, 27 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2017	2018	2019	2020	2021
Réemploi	40 t	30 t	35 t	30 t	27 t
Reemploi	1 kg/hab.	0,79 kg/hab.	0,91 kg/hab.	0,78 kg/hab.	0,70 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

Réception par le préfet : 25/07/2022

2.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2021, 205 tonnes de Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 41 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

				2017	2018	2019	2020	2021
Textiles,	linges	de	maison,	187 t	203 t	185 t	210 t	205 t
chaussure	es es			5 kg/hab.	5 kg/hab.	5 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.

Tableau 15 : Evolution des TLC collectés

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1 Le Traitement-Mécano-Biologique (OVADE)

Le Traitements Mécano-Biologiques (TMB) associe à la fois des opérations mécaniques (visant à séparer les matières fermentescibles valorisables des éléments inertes ou indésirables à éliminer) et une opération de compostage. Les installations de TMB sont conçues pour produire du compost à partir de la fraction fermentescible des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Elles permettent également d'extraire des OMR des matériaux recyclables non captés par les collectes sélectives (métaux ferreux et non ferreux...) ou de produire des CSR à partir des refus de tri.

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2021, le taux de valorisation de l'usine était de 48,15%. 51,85% des tonnages OMR entrant a donc été enfouis en centre de stockage des déchets.

3.2 La valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant.

L'incinération avec récupération d'énergie consiste à transformer en vapeur sous pression la chaleur dégagée par la combustion des déchets, vapeur qui est ensuite détendue dans un turboalternateur produisant de l'électricité et, lorsque cela est possible, utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants. Le statut d'opération de valorisation énergétique n'est accordé qu'aux incinérateurs atteignant une performance énergétique minimum.

Les refus issus du tri sélectif et les déchets dangereux spécifiques sont traités par incinération.

3.3 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

Réception par le préfet : 25/07/2022

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Consommables informatiques	TRIADIS
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL
	TRIGENIUM
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR et DBS
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin
	Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 16 : Filières de valorisation

3.4 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Le compostage est un procédé de traitement aérobie (en présence d'oxygène) des déchets fermentescibles par les micro-organismes, dans des conditions contrôlées. Il produit du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stable (faible potentiel de biodégradabilité), riche en composés humiques : le compost.

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Ambronay. Ils sont valorisés en compost respectant la norme NFU44051.

3.5 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes, une prestation de recyclerie en partenariat avec TREMPLIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit:

Réception par le préfet : 25/07/2022

- √ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,
- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- √ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 41 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

3.6 Le stockage

Le stockage est un mode de traitement destiné à stocker des déchets ultimes, c'est-à-dire ceux ne pouvant plus faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Les installations de stockage sont toutes des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) destinées à éliminer des déchets par dépôt ou enfouissement, sur le sol ou dans des cavités artificielles ou naturelles. Elles sont de 3 sortes :

- Les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Ce sont des installations soumises à autorisation destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

- Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Ce sont des installations soumises à autorisation qui peuvent accueillir des déchets non dangereux et des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes.

Avant d'être admis dans des casiers, les déchets sont soumis à une procédure d'acceptation préalable, à un contrôle visuel à l'arrivée et à un contrôle de non-radioactivité.

- Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Ce sont des installations soumises à enregistrement destinées à accueillir des déchets inertes, c'est-à-dire des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

3.7 Répartition des déchets en fonction de leur mode de traiten le l'élité valor sation

Type de traitement	Type de déchets	Tonnes 2	2021	
Valariantian énoraétiana	Refus de tri sélectif	602 t	720 +	
Valorisation énergétique	Déchets dangereux spécifiques	135 t	738 t	
Tri-mécano biologique	Ordures ménagères résiduelles	2 345 t	2 345 t	
	Déchets issus du tri sélectif (hors refus)	1 591 t		
	Verre	1 599 t		
	Déchets de mobilier	544 t		
	Bois	2 119 t		
	Cartons	609 t		
	Métaux	668 t		
	Plâtre	621 t		
Valorisation matière	Pneus	132 t	12.640+	
valorisation matiere	PVC	38 t	12 649 t	
	Menuiseries	14 t		
	Huiles végétales	3 t		
	Huiles moteur	20 t		
	Lampes/néons	2 t		
	Piles	4 t		
	Gravats	4 262 t		
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	421 t		
Valorisation organique	Déchets végétaux	3 954 t	3 954 t	
Décarde	Points réemploi déchèteries	27 t	2224	
Réemploi	Textiles, linge de maison, chaussures	205 t	232 t	
	Encombrants	2 122 t		
Stockage	Ordures ménagères résiduelles	2 525 t	4 669 t	
	Amiante	22 t		
	total	24 587 t		

Tableau 17 : Répartition des déchets en fonction de leur mode de traitement

Réception par le préfet : 25/07/2022

4 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

4.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2021, 24 587 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 629 kg/hab./an (ou 623 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

L'année 2020 a été marquée par une baisse des déchets due à la crise de la Covid. Le ratio global de production des déchets par habitant constaté en 2021 est en augmentation de 6% par rapport à 2020 et est comparable à celui constaté en 2019.

Nous constatons par ailleurs une répartition différente entre les flux de déchets avec une baisse des ordures ménagères de 18% au profit de la collecte sélective et des déchèteries. Cette baisse est à associer à la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2021.

	2017*	2018	2019	2020**	2021
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t	5 829 t	4 870 t
Collecte sélective hors verre (avec refus de tri)	1 857 t	1 935 t	1 968 t	1 877 t	2 194 t
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t	1 627 t	1 599 t
Déchèteries	10 142 t	12 935 t	13 983 t	13 245 t	15 693 t
Amiante	33 t	10 t	13 t	19 t	22 t
TLC	187 t	203 t	185 t	210 t	205 t
Réemploi	40 t	30 t	35 t	30 t	27 t
TOTAL	19 669 t	22 792 t	23 911 t	22 837 t	24 587 t

Tableau 18 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

^{**} Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

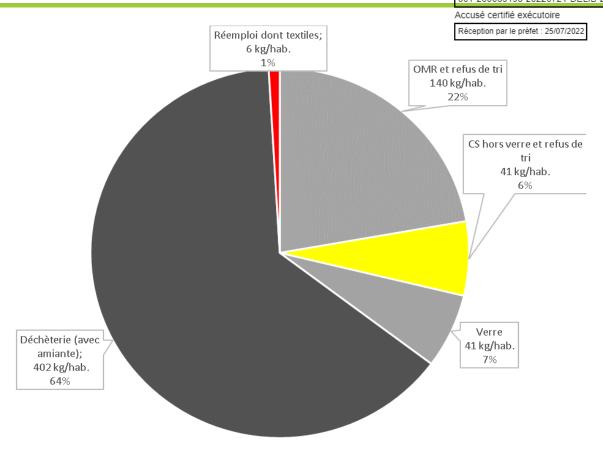
	2017*	2018	2019	2020**	2021	% évolution 2021/2020
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	151 kg/hab.	125 kg/hab.	-18%
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	90 kg/hab.	94 kg/hab.	96 kg/hab.	91 kg/hab.	97 kg/hab.	+7%
Déchèterie (avec amiante)	269 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	344 kg/hab.	401 kg/hab.	+17%
TOTAL hors TLC et réemploi	515 kg/hab.	595 kg/hab.	620 kg/hab.	586 kg/hab.	623 kg/hab.	+6%
TLC et réemploi	6 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.	7 kg/hab.	6 kg/hab.	-16%
TOTAL avec TLC et réemploi	522 kg/hab.	601 kg/hab.	626 kg/hab.	593 kg/hab.	629 kg/hab.	+6%

Tableau 19: Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

^{*} Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

^{*} Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

^{**} Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)



■ OMR et refus de tri CS hors verre et refus de tri Verre Déchèterie (avec amiante) Réemploi dont textiles

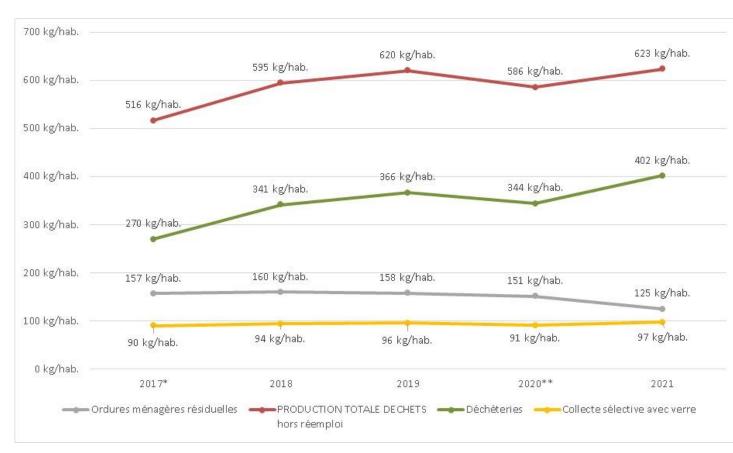


Figure 3 : Répartition 2021 des flux de déchets par habitant

Figure 4: Evolution des ratios par habitant

Réception par le préfet : 25/07/2022

4.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2021	CC Dombes 2020	Région AURA 2019*
Ordures ménagères résiduelles	125 kg/hab.	151 kg/hab.	226 kg/hab.
Collecte sélective	97 kg/hab.	91 kg/hab.	86 kg/hab.
Déchèterie (avec amiante)	402 kg/hab.	344 kg/hab.	232 kg/hab.
TOTAL	62 kg/hab.	586 kg/hab.	544 kg/hab.

Tableau 20: Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

4.3 Taux de valorisation des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2021, le taux de valorisation global des déchets est de 77 %.

	2021		
TMB-méthanisation	2 345 t	12 %	
valorisation énergétique	738 t	4 %	
valorisation matière	8 387 t	41 %	
valorisation organique	3 954 t	19 %	
réemploi	232 t	1 %	
Taux de valorisation	15 656 t	77 % %	
Taux d'enfouissement	4 669 t	23 % %	

Tableau 21: Taux de valorisation 2021 (hors gravats)

^{*}Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

Réception par le préfet : 25/07/2022

5 LA GESTION DU PASSIF

5.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2019. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2022.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2021, 2 458 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

5.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2021 à 52 008 € TTC.

Réception par le préfet : 25/07/2022

INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion			
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie Communes: Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur- Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint- André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Trivier- sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins Prestation de service (SUEZ Environnement Communes: Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Germain-sur-Renon, Saint- Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Sainte- Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain			
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)			
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)			
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (SUEZ Environnement)			
Collecte sélective multi matériaux en porte- à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)			
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (PAPREC)			
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie			
Decireteries	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)			

Tableau 22 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2021

6.2 Financement du service

En 2021, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La REOM Incitative (78,7%),
- Les subventions des éco-organismes basées sur les performances de tri :CITEO/Adelphe, EcoDDS, OCAD3E (11,2%),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries (8,8%),
- D'autres recettes diverses : FCTVA, pénalités appliquées aux prestataires, ... (1,3%)

Pour 2021, le montant total des

Réception par le préfet : 25/07/2022

- dépenses s'est élevé à 5 643 619 € TTC
- recettes s'est élevé 5 407 807 € TTC. :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'exploitation	4 220 145 €	4 162 750 €	4 722 165 €	4 469 129 €	4 693 438 €
Dépenses d'investissement	258 357 €	336 277 €	502 986 €	768 689 €	950 181 €
TOTAL DEPENSES	4 478 502 €	4 499 027 €	5 225 151 €	5 237 818 €	5 643 619 €
Recettes d'exploitation	4 571 148 €	4 580 235 €	4 834 090 €	5 053 223 €	4 901 122 €
Recettes d'investissement	41 830 €	335 685 €	420 818 €	365 003 €	506 685 €
TOTAL RECETTES	4 612 978 €	4 915 920 €	5 254 908 €	5 418 226 €	5 407 807 €
RECETTES-DEPENSES	134 476 €	416 894 €	29 757 €	180 408 €	-235 812 €
Report de l'année N-1	352 503 €	486 979 €	903 873 €	934 130 €	1 114 538 €
Report à l'année N+1	486 979 €	903 873 €	933 630 €	1 114 538 €	878 726 €

Tableau 23 : Evolution des dépenses et des recettes du budget annexe déchets

Réception par le préfet : 25/07/2022

6.3 Etude des coûts 2021 selon la méthode « « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Le coût « complet » se définit par l'ensemble des charges du service déchets.

Le coût « aidé » se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des écoorganismes (filières à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité par la TEOM et la Redevance Incitative.

Le coût aidé pour 2021 était de 94 € TTC par habitant.

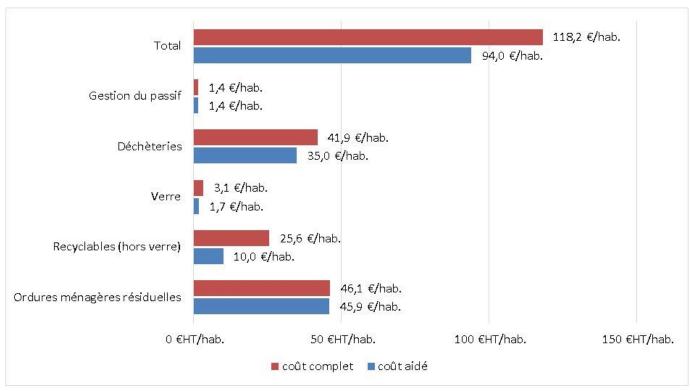


Figure 5 : Coûts complet et aidé 2021 en € TTC par type de collecte et par habitant

Réception par le préfet : 25/07/2022

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

7.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

7.1.1 Le compostage domestique

Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois à tarif réduit. Selon l'ADEME¹, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-Les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

7.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

7.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la redevance incitative a été mise en place depuis 2013 pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins). Les 21 autres communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain) sont passées à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2021.

La redevance incitative est composée d'une part fixe, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et d'une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

7.1.4 La réemploi (cf. article 3.5.)

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

7.2 Actions de communication à destination du grand public

Réception par le préfet : 25/07/2022

7.2.1 Sites internet www.monservicedechets.com et www.ccdombes.fr

Le site internet www.monservicedechets.com a été mis en service en juin 2019. Les habitants peuvent retrouver des informations relatives à la collecte et au tri des déchets (actualités, localisation des points tri, jour de collecte, tri des déchets, règlement de collecte, ...) et faire des demandes en ligne (problème de collecte, achat d'un bac, ...).

Les habitants peuvent également retrouver des informations sur le site de la Communauté de Communes de la Dombes www.ccdombes.fr.



monservicedechets.com













7.2.2 Réseaux sociaux, lettre d'information, panneau lumineux, lettre d'information

La Communauté de Communes de la Dombes est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). Les sujets d'actualité sont régulièrement publiés sur ces réseaux ainsi que sur les panneaux lumineux présents dans les communes.

Par ailleurs, la lettre d'information Mag Dombes consacre également à chaque édition des pages relatives aux déchets.



Les animations de Dombes Tourisme Cal LA DOMBES

Réception par le préfet : 25/07/2022

7.2.3 Les animations de sensibilisation

Des interventions sur la réduction et le tri des déchets, animées par un agent de la Communauté de Communes, sont organisées chaque année.

En 2020, pour cause de crise sanitaire liée à la Covid, les animations ont dû être malheureusement arrêtées en mars.

7.2.4 Sacs réutilisables



Des sacs de course réutilisables ont été achetés par la Communauté de Communes afin de les distribuer lors des événements (réunions publiques, ...).

Les sacs sont fabriqués en France à partir de plastique recyclé.

Réception par le préfet : 25/07/2022

7.2.5 Signalétique sur les camions de collecte

Les camions de collecte sont personnalisés à l'image de la Dombes. Ces véhicules circulent toute la semaine pour assurer la collecte des déchets. Outre leur côté esthétique, ces visuels ont surtout un objectif pédagogique. En arrière-plan du message « Notre région est si belle. Ensemble trions nos déchets pour préserver l'environnement » on retrouve différentes photos emblématiques de la Dombes : un observatoire d'oiseaux, une pêche d'étang et une vue aérienne des étangs. De quoi rappeler à chacun l'importance de trier ses déchets voire même de les réduire afin de protéger cette nature si fragile. Côté budget, cette opération n'a entraîné aucun frais supplémentaire pour la Communauté de Communes puisqu'elle était prévue dans le marché passé avec le prestataire.







